

VOTEZ

snes
fsu



SNEP



Syndicats de la FSU

- ✓ Pour des **élus déterminés et efficaces**
- ✓ Pour un **métier respecté** et revalorisé
- ✓ Pour un **service public préservé et développé** qui contribue à construire une société plus juste
- ✓ Pour **un syndicalisme** d'action, indépendant et unitaire

Pour vous faire entendre



Élections à la Cap des PEGC

Votre vote :

Avec le Snes et les syndicats de la FsU

Votre force

Pour un syndicalisme

▶ qui intervient sur tous les terrains :

- en impulsant l'action collective des personnels
- en portant leurs exigences sur tous les dossiers dans les instances paritaires et dans toutes les démarches auprès de l'Administration
- en assurant en même temps une défense constante de tous les collègues et de chacun d'entre eux.

▶ qui lutte au quotidien et dans la durée pour la défense et l'amélioration de nos statuts, de notre métier, du service public.

Pour un syndicalisme

- ▶ **proche de vous** qui s'appuie sur la présence dans les établissements de plusieurs centaines de militants.
- ▶ **à l'écoute des personnels et qui propose** des perspectives pour l'Education et pour la société.

Elire vos commissaires paritaires

Les commissaires paritaires sont des collègues en exercice qui vous informent et vous aident à faire respecter vos droits.

Ils interviennent aussi pour faire progresser et aboutir
les revendications spécifiques aux Pegc :

◆ La poursuite de l'amélioration du déroulement de carrière des Pegc :

- augmentation conséquente de créations d'emplois de la classe exceptionnelle.
- réduction à la fois du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle et de la durée d'ancienneté requise actuellement pour accéder aux différents échelons afin de permettre à tous les Pegc d'atteindre les indices terminaux 740 et 782.

◆ L'extinction de la classe normale et à terme l'extinction du corps Pegc, le corps de référence étant celui des certifiés

- intégration pour les actifs avec abandon de la clause des 7 ans.
- mesures d'assimilation pour les retraités.

◆ L'amélioration des fins de carrière :

- retour à la cessation progressive d'activité selon les modalités antérieures au 1^{er} janvier 2004
- nouvelles modalités de départ anticipé prenant en compte la pénibilité du métier.

**En savoir plus
sur les positions du Snes ?**

<http://www.snes.edu>

<http://www.versailles.snes.edu/>